Province de Québec
Ville de Saint-Philippe

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à huis clos, par vidéoconférence, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, le 25 août 2020, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :	Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil Madame la conseillère Martine Labelle Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne Monsieur le conseiller Justin Gagné Madame la conseillère Sylvie Messier Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents :	Monsieur Martin Lelièvre, directeur général Me Manon Thériault, greffière

---

Dans le but de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec.

À cet effet, les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire établies en vertu de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 ont été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 et modifiées à nouveau par celles de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020. Ainsi la Ville doit désormais permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans le cas où elle n'est pas en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes. La Ville n'étant, pour l'instant, pas en mesure de respecter les mesures sanitaires imposées, elle doit publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire à cette obligation, la Ville de Saint-Philippe a décidé de procéder à la publication d'un enregistrement audio de la présente séance. Les élus, le directeur général ainsi que la greffière ont ainsi tenu la présente séance par vidéoconférence.

L'arrêté 2020-049 ajoute également l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, diffusé en ligne le 20 août 2020, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237.

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 25 août 2020, 19 h

1. ORDRE DU JOUR

   1.1 Ordre du jour - Approbation

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

   2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

   2.2 Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 1008-08 RIP modifiant le règlement 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin d'interdire sur la chaussée d'un chemin public le stationnement autrement que dans le sens de la circulation et d'interdire le stationnement sur une partie de la rue des Mélèzes

   2.3 Octroi de mandat - Dronexperts - Relevés topographiques sur le terrain de la carrière DJL

   2.4 Autorisation de signature - Entente dans le cadre du Programme supplément au loyer - Marché Privé (SL1)

   2.5 Demande de soutien financier - Complexe Le Partage - 4e édition du Souper gastronomique - 12 septembre 2020

3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

   3.1 Embauche d'une agente comptable - comptes à payer et paie - Service des finances et des technologies de l'information

   3.2 Embauche d'une apparitrice - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

   3.3 Démission d'un appariteur - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Jean-Claude Desrosiers

   3.4 Congédiement - Employé numéro 230-097

   3.5 Démission d'un pompier - Service de sécurité incendie - Mario Bilodeau

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

   4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois d'août

   4.2 Approbation des comptes à payer du mois d'août

4.3 Rapport de la mairesse concernant le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2019

4.4 Dépôt - Rapport financier de la directrice des finances et des technologies de l'information et rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019

4.5 Dépôt - Certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement - Règlement d'emprunt numéro 430 décrétant une dépense et un emprunt de 3 340 000 $ afin d'acquérir l'immeuble (hôtel de ville) sis au 175-195 chemin Sanguinet et d'y effectuer divers travaux de réaménagement, d'acquérir également les lots 2 714 554, 2 714 591 et 5 116 085 du cadastre du Québec de même qu'un groupe électrogène (capacité 350 kW) destiné à servir dans le cadre du déploiement de mesures d'urgence

4.6 Dépôt - Certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement - Règlement d'emprunt numéro 432 décrétant une dépense et un emprunt de 2 535 000 $ pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc linéaire sur la route Édouard-VII, entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet, l'acquisition des immeubles nécessaires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant

4.7 Dépôt - Certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement - Règlement d'emprunt numéro 434 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 514 900 $

4.8 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 441 200 $ qui sera réalisé le 2 septembre 2020 - Règlements d'emprunts numéros 390 et 426

4.9 Adjudication d'une émission de billets à la suite des demandes de soumissions publiques - Règlements d'emprunts numéros 390 et 426

4.10 Autorisation de signature - Résolution relative aux services bancaires- Banque Royale du Canada

4.11 Octroi de contrat - Mise en place d'un système de téléphonie IP hébergée pour l'ensemble des bâtiments municipaux

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Autorisation de signature - Dépôt d'une demande au programme « Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes 2020-2021 » - Ministère de la Culture et des Communications du Québec - Bibliothèque Le Vaisseau d'Or

5.2 Demande de soutien financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre de femmes l'Éclaircie

6. SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

6.1 Demande de dérogation auprès de la Municipalité régionale de comté de Roussillon pour la construction d'un nouveau pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques - Développement du terrain des étangs

6.2 Demande d'autorisation ministérielle pour la construction d'un nouveau pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques - Développement du terrain des étangs

6.3 Demande d'autorisation ministérielle pour les travaux de stabilisation et de contrôle d'érosion de la berge du ruisseau située devant le 184, rang Saint-André

7. SÉCURITÉ INCENDIE

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.1 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

8.2 Adoption - Règlement numéro 401-43 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin de créer la zone P-35 à même une partie de la zone H-15 et d'y autoriser spécifiquement les usages « 4566 Sentier récréatif de véhicules non motorisés », « 4567 Sentier récréatif pédestre » et « 93 Étendue d'eau » de la classe d'usages « P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel »

8.3 Nomination et renouvellement de mandat - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Citoyens

9.1. Varia

9.2. Informations de madame la mairesse

9.3. Période de questions

9.4. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.4.1Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

20-08-207 **<u>Ordre du jour - Approbation</u>**

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit approuvé par ce Conseil.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

20-08-208 **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020.

AM-2020-17 **Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 1008-08 RIP modifiant le règlement 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin d'interdire sur la chaussée d'un chemin public le stationnement autrement que dans le sens de la circulation et d'interdire le stationnement sur une partie de la rue des Mélèzes**

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Lanteigne qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté, pour adoption, le règlement numéro 1008-08 RIP modifiant le règlement 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin d'interdire sur la chaussée d'un chemin public le stationnement autrement que dans le sens de la circulation et d'interdire le stationnement sur une partie de la rue des Mélèzes.

b) DÉPÔT DU PROJET

Le projet de règlement numéro 1008-08-RIP est déposé.

Ce projet de règlement a pour objet d'interdire sur la chaussée d'un chemin public le stationnement autrement que dans le sens de la circulation et d'interdire le stationnement sur une partie de la rue des Mélèzes.

20-08-209 **Octroi de mandat - Dronexperts - Relevés topographiques sur le terrain de la carrière DJL**

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité de mandater la firme DroneXperts pour réaliser des relevés topographiques sur le terrain de la carrière DJL, selon l'échéancier et les conditions de l'offre de services de cette firme datée du 12 août 2020.

Le coût approximatif de ce mandat est de 14 375,00$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce mandat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du Règlement numéro 352 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, précisant les déclarations à produire par les exploitants de carrières et

de sablières, leur fréquence de même que les procédures pour s'assurer de la véracité de ces déclarations.

20-08-210 **<u>Autorisation de signature - Entente dans le cadre du Programme supplément au loyer - Marché Privé (SL1)</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Saint-Philippe désirent aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution correspondra à vingt-cinq pour cent (25%) de leur revenu;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a, par le décret 869-2015 du 7 octobre 2015, autorisé la mise en oeuvre du Programme de supplément au loyer - Marché privé (SL1);

CONSIDÉRANT QUE par la présente, la Ville de Saint-Philippe autorise l'Office municipal d'habitation Roussillon-Est (OMH R-E) à gérer le Programme de supplément au loyer - Marché privé (SL1) et s'engage à défrayer dix pour cent (10%) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer et tout coût additionnel non accepté par la SHQ et inhérent au non-respect de l'entente par l'OMH R-E;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de l'entente dans le cadre du Programme de supplément au loyer - Marché privé (SL1) entre la Ville de Saint-Philippe, la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation Roussillon-Est.

Cette entente est d'une durée de cinq (5) ans, se terminant au plus tard le 31 mars 2025.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer ladite entente et tout autre document nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

20-08-211 **<u>Demande de soutien financier - Complexe Le Partage - 4e édition du Souper gastronomique - 12 septembre 2020</u>**

CONSIDÉRANT que l'organisme Complexe Le Partage organise une activité de financement sous la forme d'un souper gastronomique virtuel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Saint-Philippe d'être représentée à cette activité qui se tiendra le 12 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un (1) billet au montant de 100 $, taxes incluses, pour le souper gastronomique virtuel organisé par le Complexe Le Partage.

D'autoriser la directrice du Service des finances et des technologies de l'information à rembourser au représentant de la Ville les frais de

déplacement et tous autres frais relatifs à la tenue de cette activité, sur présentation des pièces justificatives.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-493.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

20-08-212 **Embauche d'une agente comptable - comptes à payer et paie - Service des finances et des technologies de l'information**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de combler le poste d'agent comptable - comptes à payer et paie;

CONSIDÉRANT l'affichage réalisé conformément à la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des finances et des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Julie St-Onge au poste d'agente comptable - comptes à payer et paie, et ce, à compter du 9 septembre 2020.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345.

Le salaire de madame St-Onge à l'embauche est celui de l'échelon 10 de la classe 9.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-111.

20-08-213 **Embauche d'une apparitrice - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un appariteur au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire afin d'assurer un service pendant toutes les heures d'occupation des salles du Complexe Élodie-P.-Babin;

CONSIDÉRANT l'affichage réalisé conformément à la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Chloé Raymond au poste d'apparitrice, et ce, à compter du 31 août 2020.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345.

Le salaire de madame Raymond à l'embauche est celui de l'échelon 1 de la classe 1.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-722-00-111.

20-08-214 **Démission d'un appariteur - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Jean-Claude Desrosiers**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Jean-Claude Desrosiers datée du 1er juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur Jean-Claude Desrosiers, au poste d'appariteur au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Monsieur Desrosiers quittera ses fonctions le 29 août 2020.

DE REMERCIER ce dernier pour les services rendus à la Ville de Saint-Philippe.

20-08-215 **Congédiement - Employé numéro 230-097**

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'entériner le congédiement de l'employé numéro 230-097, rétroactif au 3 août 2020.

20-08-216 **Démission d'un pompier - Service de sécurité incendie - Mario Bilodeau**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Mario Bilodeau, datée du 10 août 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur Mario Bilodeau, au poste de pompier au Service de sécurité incendie.

Monsieur Bilodeau a quitté ses fonctions en date du 10 août 2020.

DE REMERCIER ce dernier pour toutes les années de services rendus à la Ville de Saint-Philippe.

FINANCES ET TRÉSORERIE

20-08-217 **<u>Ratification de la liste des chèques émis pour le mois d'août</u>**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 1er juillet au 1er août 2020, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2020-07-01	42298	1 020$
2020-07-02	42299 à 42309, M606, S10110 à S10111	26 085,10$
2020-07-06	42310	774,47$
2020-07-09	42311 à 42343, M607 à M611, S10112 à 10114	205 222,35$
2020-07-10	42344	162,50$
2020-07-15	42345	69 751,00$
2020-07-16	42400 à 42409 et 42411	6 418,62$
2020-07-17	42410	1 154,70$
2020-07-19	42412	10,00$
2020-07-23	42413 à 42425, M612 à M615, S10158 à S10159	185 243,26$
2020-07-30	42426 à 42444, M616, S10160	32 302,94$
2020-08-01	42445	1 020$
TOTAL		**529 164,94$**

20-08-218 **<u>Approbation des comptes à payer du mois d'août</u>**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et des technologies de l'information de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	2020-07	595 569,00$	FAG	42457 S10167 à S10219 42481 à 42554

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit.

QUE la directrice du Service des finances et des technologies de l'information soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

Rapport de la mairesse concernant le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2019

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse, Johanne Beaulac, fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice 2019.

Le rapport de la mairesse sera diffusé sur le site internet de la Ville.

DEP-2020-03 **Dépôt - Rapport financier de la directrice des finances et des technologies de l'information et rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019**

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes,* le rapport financier de la directrice des finances et des technologies de l'information et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 sont déposés.

DEP-2020-04 **Dépôt - Certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement - Règlement d'emprunt numéro 430 décrétant une dépense et un emprunt de 3 340 000 $ afin d'acquérir l'immeuble (hôtel de ville) sis au 175-195 chemin Sanguinet et d'y effectuer divers travaux de réaménagement, d'acquérir également les lots 2 714 554, 2 714 591 et 5 116 085 du cadastre du Québec de même qu'un groupe électrogène (capacité 350 kW) destiné à servir dans le cadre du déploiement de mesures d'urgence**

À la suite de la procédure d'enregistrement tenue le 29 janvier 2020, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe prennent acte du dépôt par la greffière du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement dans le cadre du règlement numéro 430 décrétant une dépense et un emprunt de 3 340 000 $ afin d'acquérir l'immeuble (hôtel de ville) sis au 175-195 chemin Sanguinet et d'y effectuer divers travaux de réaménagement, d'acquérir également les lots 2 714 554, 2 714 591 et 5 116 085 du cadastre du Québec de même qu'un groupe électrogène (capacité 350 kW) destiné à servir dans le cadre du déploiement de mesures d'urgence.

DEP-2020-05 **Dépôt - Certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement - Règlement d'emprunt numéro 432 décrétant une dépense et un emprunt de 2 535 000 $ pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc linéaire sur la route Édouard-VII, entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet, l'acquisition des immeubles nécessaires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant**

À la suite de la procédure d'enregistrement par transmission de demandes écrites tenue du 25 mai au 18 juin 2020, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe prennent acte du dépôt par la greffière du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 432 décrétant une dépense et un emprunt de 2 535 000 $ pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc linéaire sur la route Édouard-VII, entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet, l'acquisition des immeubles nécessaires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant.

DEP-2020-06 **Dépôt - Certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement - Règlement d'emprunt numéro 434 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 514 900 $**

À la suite de la procédure d'enregistrement par transmission de demandes écrites tenue du 15 juillet au 30 juillet 2020, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe prennent acte du dépôt par la greffière du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement dans le cadre du règlement numéro 434 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 514 900 $.

20-08-219 **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 441 200 $ qui sera réalisé le 2 septembre 2020 - Règlements d'emprunts numéros 390 et 426**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint Philippe souhaite emprunter par billets pour un montant total de 441 200 $ qui sera réalisé le 2 septembre 2020, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
390	68 502 $
426	372 698 $
Total	441 200 $

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 390 et 426, la Ville de Saint Philippe souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 2 septembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 2 mars et le 2 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2021	18 600 $	
2022	18 700 $	
2023	19 100 $	
2024	19 400 $	
2025	19 400 $	(à payer en 2025)
2025	345 500 $	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 390 et 426 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 2 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

20-08-220 **<u>Adjudication d'une émission de billets à la suite des demandes de soumissions publiques - Règlements d'emprunts numéros 390 et 426</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint Philippe a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 2 septembre 2020, au montant de 441 200 $;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (LRQ, chapitre c.19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1-	BANQUE ROYALE DU CANADA				
	18 600 $		1,53000 %		2021
	18 700 $		1,53000 %		2022

	19 100 $		1,53000 %		2023
	19 400 $		1,53000 %		2024
	365 400 $		1,53000 %		2025
	total: 441 200 $	Prix: 100,00000		Coût réel: 1,53000 %	
2-	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.				
	18 600 $		0,85000 %		2021
	18 700 $		0,95000 %		2022
	19 100 $		1,05000 %		2023
	19 400 $		1,20000 %		2024
	365 400 $		1,30000 %		2025
	total: 441 200 $	Prix: 98,50900		Coût réel: 1,61818 %	
3-	CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS-ET-DE-ROUSSILLON				
	18 600 $		1,62000 %		2021
	18 700 $		1,62000 %		2022
	19 100 $		1,62000 %		2023
	19 400 $		1,62000 %		2024
	365 400 $		1,62000 %		2025
	total: 441 200 $	Prix: 100,00000		Coût réel: 1,62000 %	

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Ville de Saint Philippe accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 2 septembre 2020 au montant de 441 200 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 390 et 426. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

20-08-221 **<u>Autorisation de signature - Résolution relative aux services bancaires- Banque Royale du Canada</u>**

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité:

QUE Banque Royale du Canada ("Banque Royale") est par les présentes nommée l'une des institutions bancaires de la Ville de Saint-Philippe.

QUE la mairesse et la directrice des finances et des technologies de l'information, conjointement, ont l'autorisation d'agir au nom de la Ville de Saint-Philippe ("Ville"), pour:

(a) retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes de la Ville par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions ;

(b) signer toute convention ou autre document ou instrument établi avec Banque Royale ou en faveur de celle-ci, y compris des conventions et contrats relatifs aux produits et aux services fournis à la Ville par Banque Royale; et

(c) poser, ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser, l'un ou l'autre des actes suivants:

(i) recevoir de Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien de la Ville détenus par Banque Royale, en garde ou à titre de garantie, ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives;

(ii) déposer, négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit du client, des espèces ou tout titre, instrument et autre bien et, à ces fins, les endosser au nom du client (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel la Ville exerce ses activités;

(iii) donner instruction à Banque Royale, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au crédit de la Ville; et

(iv) recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et documents ayant trait aux comptes de la Ville à Banque Royale ou à tout service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes de la Ville à Banque Royale.

3. Les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits ou services fournis par Banque Royale) et documents établis, tirés, acceptés, endossés ou signés (sous le sceau de la compagnie ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent la Ville; Banque Royale est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite.

4. Banque Royale recevra :

(a) une copie de la présente résolution; et

(b) une liste approuvée des personnes autorisées par la présente résolution à agir au nom de la Ville, ainsi qu'un avis écrit de toute modification apportée à cette liste ainsi que des spécimens de leur signature;

ces documents doivent être certifiés par la mairesse et la directrice des finances et des technologies de l'information de la Ville de Saint-Philippe; et

(c) une liste de toutes les autorisations accordées en vertu du paragraphe 2c) de la présente résolution.

5. Tout document fourni à Banque Royale conformément à l'article 4 de la présente résolution aura force obligatoire pour la Ville jusqu'à ce qu'un nouveau document écrit abrogeant ou remplaçant le précédent soit reçu par la succursale ou l'agence de Banque Royale où la Ville détient un compte, et sa réception dûment accusée par écrit.

20-08-222 **Octroi de contrat - Mise en place d'un système de téléphonie IP hébergée pour l'ensemble des bâtiments municipaux**

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de mettre en place un système de téléphonie IP hébergée à jour pour l'ensemble des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé à une demande de prix auprès de quatre (4) fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE les conditions et prix pour l'achat et ou la location d'équipements et l'hébergement soumis sont les suivants :

Soumissionnaires	Frais d'activa-tion ($)	Achat d'équipements ($)	Frais mensuel de location d'équipements et/ou d'hébergement pour 36 mois ($)	Total pour l'achat d'équipement et l'hébergement excluant les taxes ($)
Convergia			82 488,60	82 488,60
Dimention 10	5 497,00	22 592,71	40 368,60	68 458,31
Versature	2 969,00		71 720,28	74 689,28
SSinfo inc. (équipements)		22 630,00		44 230,00
Omnivigil Solutions inc. (hébergement)			21 600,00 (600$/mois)	

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme est celle de SSInfo inc. et Omnivigil Solutions inc.;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipule que tout contrat d'approvisionnement dont la valeur n'excède pas 105 700 $ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à SSInfo Inc. pour la mise en place d'un système de téléphonie IP hébergée (volet achat d'équipements), aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées à leur offre du 5 août 2020.

La valeur approximative de ce contrat relatif à l'achat d'équipement est de 22 630,00 $, plus les taxes applicables.

L'hébergement sera effectué par Omnivigil Solutions inc. au prix mensuel de 600 $ plus les taxes applicables. Ce contrat est mensuel, la Ville peut y mettre fin en tout temps.

D’autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce mandat.

Que les derniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités budgétaires 02-130-00-524.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20-08-223 **Autorisation de signature - Dépôt d’une demande au programme « Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes 2020-2021 » - Ministère de la Culture et des Communications du Québec - Bibliothèque Le Vaisseau d’Or**

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale de Saint-Philippe Le Vaisseau d’Or est maintenant une bibliothèque publique autonome depuis janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire doit procéder à l’achat de livres pour renouveler les collections de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT les défis que représente la pandémie de la COVID-19 pour les bibliothèques publiques, ainsi que des conséquences importantes de cette dernière sur l'industrie du livre au Québec, le ministère de la Culture et des Communications du Québec a mis en place une procédure exceptionnelle permettant l'octroi rapide et équitable des subventions pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, sans période d'ouverture du programme;

CONSIDÉRANT QU'en ce sens, une aide financière d'un montant de 40 630 $ a été accordée à la Ville de Saint-Philippe en tenant compte des objectifs et critères établis par le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour le programme Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe désire répondre positivement à l'annonce de cette aide financière en fournissant dans les délais tous les documents exigés par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l’unanimité d'autoriser la signature de la convention établissant les modalités et les conditions relatives au versement et à l'utilisation de cette subvention accordée au montant de 40 630 $ par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec;

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Marie-Josée Roy, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Philippe, tous les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

20-08-224 **<u>Demande de soutien financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre de femmes l'Éclaircie</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a reçu une demande d'aide financière du Centre de femmes l'Éclaircie;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme répond aux critères de la Politique de reconnaissance présentement en vigueur comme organisme «PARTENAIRE»;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 200 $ au Centre de femmes l'Éclaircie pour les aider dans la poursuite de leur mission et relever les nombreux défis actuels en tenant compte des besoins grandissants de la communauté.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-710-00-991.

SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

20-08-225 **<u>Demande de dérogation auprès de la Municipalité régionale de comté de Roussillon pour la construction d'un nouveau pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques - Développement du terrain des étangs</u>**

CONSIDÉRANT le processus de vente du terrain des étangs, identifié comme étant le lot 3 565 424 du cadastre du Québec, en vue de permettre le développement d'un important projet domiciliaire;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un nouvel accès routier au terrain des étangs à partir de la route Édouard-VII (route 217), en transitant par le terrain désigné comme le lot 5 628 513 du cadastre du Québec, afin de répondre au flux de circulation du futur projet domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau pont deviendra l'accès principal au futur projet domiciliaire sur le terrain des étangs afin d'éviter le flux de circulation via les rues résidentielles Jean et Dupuis, uniques accès routiers actuellement au terrain des étangs;

CONSIDÉRANT la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* et de la nécessité pour la Ville de Saint-Philippe, afin de mener à bien son projet, de présenter à la Municipalité régionale de comté de Roussillon une demande de dérogation aux dispositions applicables aux zones inondables de grand courant (0-20 ans);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité:

QUE la Ville de Saint-Philippe adresse à la Municipalité régionale de comté de Roussillon, une demande de dérogation aux dispositions applicables aux zones inondables de grand courant (0-20 ans) pour la construction d'un nouveau pont reliant les lots 3 565 424 et 5 628 513 du cadastre du Québec.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

D'autoriser l'émission d'un chèque au montant de mille cinq cents dollars (1 500 $), taxes incluses, au nom de la Municipalité régionale de comté de Roussillon pour l'analyse de la demande de dérogation.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-950-00-411.

20-08-226 **Demande d'autorisation ministérielle pour la construction d'un nouveau pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques - Développement du terrain des étangs**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un nouveau pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques pour relier les terrains désignés par les lots 3 565 424 et 5 628 513 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé de gré à gré par la Ville à la firme FNX-Innov inc. le 31 mars 2020, sur la base de son offre de services datée du 12 mars 2020 portant le numéro de référence 20-3114-029, pour la préparation de la demande d'autorisation ministérielle requise pour la construction du nouveau pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques à Saint-Philippe;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'autoriser FNX-Innov inc. ou toute personne que cette dernière désignera à signer et à présenter, pour et au nom de la Ville, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la construction d'un nouveau pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques dans le cadre du projet de développement du terrain des étangs.

D'autoriser également FNX-Innov inc. ou toute personne que cette dernière désignera à représenter la Ville dans le cadre de la présente demande d'autorisation.

D'autoriser le paiement d'une somme de 692 $, taxes incluses, couvrant les frais associés au traitement de la demande par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-950-00-411.

20-08-227 **<u>Demande d'autorisation ministérielle pour les travaux de stabilisation et de contrôle d'érosion de la berge du ruisseau située devant le 184, rang Saint-André</u>**

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'autoriser EFEL Experts-conseils inc. ou toute personne qu'elle désignera à signer et à présenter, pour et au nom de la Ville, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* dans le cadre des travaux de stabilisation et de contrôle d'érosion de la berge du ruisseau située devant le 184, rang Saint-André à Saint-Philippe.

D'autoriser également EFEL Experts-conseils inc. ou toute personne qu'elle désignera à représenter la Ville dans le cadre de cette demande.

D'autoriser le paiement des sommes suivantes:

692 $, taxes incluses, couvrant les frais associés au traitement de la demande par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique;

2 006,32 $, taxes incluses, couvrant les frais associés au traitement de la demande en vertu de l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-322-00-711.

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point à l'ordre du jour.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

20-08-228 **<u>Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)</u>**

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les demandes de permis assujetties au *Règlement 408 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (P.I.I.A.), conformément au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 juillet 2020 selon ce qui suit:

PERMIS DE CONSTRUCTION

No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
20-07-08-05	Unifamiliale isolée	350, rue De Gaulle Sud Lot 2 714 635	H-18	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-065.
20-07-08-06	Unifamiliale isolée	360, rue De Gaulle Sud Lot 2 714 647	H-18	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-066.
20-07-08-07	Unifamiliale isolée	400, rue De Gaulle Sud Lot 2 714 643	H-18	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-067.
20-07-08-08	Unifamiliale jumelée	270 et 274, rue De Gaulle Sud, Lots projetés 6 358 930 et 6 358 931	H-19	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-068, et ce, conditionnellement à l'installation des luminaires muraux prévus aux élévations du plan de construction.
20-07-08-09	Unifamiliale isolée	156, rue Deneault Lot projeté 6 338 371	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-069, et ce, conditionnellement à ce que l'aire de stationnement soit élargie de manière à s'arrimer avec la largeur du perron.
20-07-08-10	Unifamiliale isolée	255, rue Bernard Lot projeté 6 339 115	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment

				unifamilial isolé, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-070.
20-07-08-11	Unifamiliale isolée	269, rue Lucien Lot Projeté 6 363 234	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-071, avec la recommandation qu'un luminaire mural soit installé en façade avant, de chaque côté de la porte de garage.

20-08-229 **Adoption - Règlement numéro 401-43 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin de créer la zone P-35 à même une partie de la zone H-15 et d'y autoriser spécifiquement les usages « 4566 Sentier récréatif de véhicules non motorisés », « 4567 Sentier récréatif pédestre » et « 93 Étendue d'eau » de la classe d'usages « P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel »**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 401-43 intitulé :

Règlement numéro 401-43 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin de créer la zone P-35 à même une partie de la zone H-15 et d'y autoriser spécifiquement les usages « 4566 Sentier récréatif de véhicules non motorisés », « 4567 Sentier récréatif pédestre » et « 93 Étendue d'eau » de la classe d'usages «P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel».

20-08-230 **Nomination et renouvellement de mandat - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Citoyens**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe s'est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 364 constituant le comité consultatif d'urbanisme, ce comité est composé, entre autres, de cinq (5) personnes résidentes de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de deux membres est arrivé à terme le 1er août dernier et qu'il y a lieu de renouveler l'un d'entre eux;

CONSIDÉRANT la démission d'un autre membre;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de retenir les candidatures de madame Judy Hage-Youssef et de monsieur Alain Lajeunesse pour combler les deux sièges vacants au sein du comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité de nommer madame Judy Hage-Youssef et monsieur Alain Lajeunesse, membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour la période du 1er août 2020 au 1er août 2022.

De renouveler le mandat de madame Julie Desrosiers pour la période du 1er août 2020 au 1er août 2022.

DE REMERCIER les membres dont le mandat s'est terminé, madame Geneviève Gendron et monsieur Michel Rodier, pour le travail accompli au sein du comité consultatif d'urbanisme.

VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE

Madame Beaulac informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237. L'ordre du jour de la séance a été diffusé en ligne le 20 août 2020 et les citoyens ont eu la possibilité d'adresser leurs questions jusqu'au moment prévu pour la tenue de la présente séance. Les membres du conseil sont informés que la Ville a reçu une question de la part d'un citoyen qui réside sur la route Édouard-VII concernant un projet de construction de 6 plex qui s'amorce devant sa résidence. Cette personne sera contactée directement toutefois, il est possible de préciser dès

maintenant que le règlement de zonage numéro 401 autorise la construction de 6 plex dans cette zone (C-108 devenue H-108) depuis 2014 et qu'à l'époque, une assemblée publique de consultation a eu lieu le 19 août 2014 afin d'informer les citoyens de la modification réglementaire projetée. Les citoyens de la zone visée et des zones contiguës ont également eu l'occasion de présenter une demande d'approbation référendaire à l'égard des dispositions de ce règlement entre le 21 août et le 5 septembre 2014, lequel est entré en vigueur le 6 octobre 2014.

Un permis de construction à dûment été délivré autorisant la construction des 6 plex.

LEVÉE DE LA SÉANCE

20-08-231 **<u>Levée de la séance</u>**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 53.

(S) Johanne Beaulac	*(S) Manon Thériault*
Mme Johanne Beaulac, mairesse	Me Manon Thériault, greffière